



Développement durable en Pays Marennes Oléron

La réglementation en vigueur,
Les principes de préservation du milieu.



Réglementation de la pêche à pied récréative



Mise à jour : octobre 2008

Iodde - Code APE 741G - N° SIRET 480 677 723 00011

La Vieille Perrotine 17310 SAINT-PIERRE D'OLÉRON - 05 46 75 68 08 - iodde@wanadoo.fr - www.iodde.org

I - La réglementation en vigueur

Plusieurs types de réglementations peuvent coexister sur les territoires. Elles ne peuvent être moins contraignantes que la réglementation européenne, qui s'applique par défaut. Sur Oléron, concernant la pêche à pied récréative, aucune disposition spécifique n'a encore été prise (excepté certains zonages particuliers). C'est donc la réglementation européenne qui s'impose.

La loi évolue. Elle a changé très récemment, le 18 avril 2007, lorsque la France a donné suite à la demande de l'Europe de faire appliquer les mêmes règles aux professionnels et aux amateurs. Avant cette date, les professionnels bénéficiaient de mailles plus petites (pour eux, la coque était à 2,7 cm alors qu'elle était à 3 cm pour les amateurs), ou d'absence de maille (étrille, et plusieurs espèces de poissons comme le bar moucheté ou la daurade..). Désormais tout le monde est logé à la même enseigne par l'alignement sur les normes professionnelles. En janvier 2008, la maille de la palourde japonaise est passée à 3,5 cm (elle reste de 4 cm pour la palourde européenne)

Les demandes affluent vers les administrations pour faire évoluer les règles. Les professionnels demandent à pouvoir pêcher plus petit, les fédérations de plaisanciers demandent la reprise des mailles pour les espèces qui leur échappent depuis le 18 avril... Et dans le cadre du programme « R.E.V.E. », des propositions seront faites pour améliorer la réglementation sur le plan local. Cela est tout à fait possible. Par exemple, dans la Manche, le nombre de palourdes est limité à 100 par personne ; en Méditerranée, des saisons d'ouverture ont été instaurées pour les oursins.

Sur Oléron, une grande majorité des pêcheurs est en infraction, sur la loi actuelle pourtant la plus lâche possible, pour l'essentiel sur le respect des tailles

1/ Dispositions générales (source : Direction Régionale des Affaires Maritimes Poitou-Charentes).

Les bivalves (huîtres, palourdes, coqueaux...), gastéropodes (bigorneaux, patelles...), échinodermes (oursins, étoiles de mer...) et tuniciers, regroupés juridiquement sous le terme de coquillages, ne peuvent être pêchés par les amateurs que de jour. Cette pêche est autorisée toute l'année dans la limite de 5 kg par personne, tous coquillages confondus, par personne et par jour.

Outils autorisés :

- À la main
- Râteau non grillagé avec un manche de 80 cm maximum, grapette à main, couteau pêche-palourdes avec un manche de 30 cm maximum, et pour les huîtres le piochon de 4 cm maximum de largeur de lame
- Tout autre outil traditionnel non susceptible de porter atteinte à la conservation du milieu.

Il est interdit d'enlever pierres, coquillages ou tout autre matériau servant de collecteur.

Les pierres manipulées doivent être replacées dans leur position d'origine, sur la même face.

Aucun véhicule de transport terrestre n'est autorisé sur le littoral, ni de transport maritime sur les gisements coquilliers classés.

Le produit de la pêche ne peut en aucun cas être vendu.

Les zones interdites en permanence pour tous les coquillages :

- Dans les ports (attention, les limites peuvent être plus étendues que l'impression que l'on en a)
- A moins de 25 mètres des concessions de cultures marines (parcs, bouchots, écluses, concession scientifique de Chassiron)
- Dans la Réserve Naturelle de Moëze-Oléron (du phare de Boyardville au chenal du Château d'Oléron)

Les zones classées insalubres sont interdites à la pêche. Références : suivi sanitaire de la DDASS 17.

Commentaire sur ce point : en dehors des zones précitées (ports) interdites en permanence, le classement est mis à jour en fonction des analyses effectuées par la DDASS. Les analyses portent sur le taux de coliformes fécaux (*Escherichia coli*), germes témoins de contamination fécale, présents dans les coquillages. Les zones classées A (bonne qualité) et B (moyenne) sont autorisées. Les zones C (médiocre) et D (mauvaise qualité) sont interdites.

Sur l'île d'Oléron, la qualité des zones est généralement bonne.

Les suivis de la DDASS donnent :

- Les Huttes / Anse des Seulières / 3 Pierres (palourdes). Le site est classé A mais des contaminations massives peuvent apparaître (rejet à proximité).
- Le Château, rive droite du chenal du port (palourdes). La zone est régulièrement classée C, avec une qualité fluctuante, en amélioration.
- Saint-Trojan, Gatseau (coques), qualité fluctuante, classement B, en amélioration.
- Saint-Trojan, Petite plage (palourdes) : site en début de suivi sanitaire
- La Perrotine (coques), classement B, fluctuant. En réserve naturelle.
-

Sur ces sites, l'affichage des analyses est demandé par la DDASS, mais pas toujours effectué par les mairies.

Dans les zones où des contaminations peuvent apparaître, la cuisson des coquillages est fortement recommandée.

Les tailles minimales

Ne sont reprises ici que les tailles des espèces couramment pêchées sur Oléron, coquillages et crustacés. La réglementation complète est disponible auprès des Affaires Maritimes.

• Crustacés

Araignée de mer	<i>Maja squinado</i>	12 cm (longueur)
Bouquet	<i>Leander serratus</i>	3 cm
Crevette grise	<i>Crangon vulgaris</i>	3 cm
Homard	<i>Homarus gammarus</i>	8,5 cm (carapace)
Tourteau	<i>Cancer pagurus</i>	13 cm (largeur)

Parmi les espèces recherchées sur Oléron, il n'y a pas de maille pour les étrilles, crabes verts, crabes de rochers, Crabes marbrés, bigorneaux, patelles, oursins.

• Mollusques

Coque	<i>Cerastoderma edule</i>	2,7
Couteaux	<i>Ensis sp., Pharus legumen</i>	10 cm
Huître creuse	<i>Crassostrea sp.</i>	30 grammes
Flions (« Luisettes »)	<i>Donax sp.</i>	2,5 cm
Palourde européenne	<i>Ruditapes decussatus</i>	4 cm
Palourde japonaise	<i>Ruditapes philippinarum</i>	3,5 cm
Moule	<i>Mytilus edulis</i>	4 cm
Praire	<i>Venus verrucosa</i>	4 cm
Vanneau ; Pétoncle	<i>Chlamys sp.</i>	4 cm

Autres aspects réglementaires :

Pêche au filet calé sur l'estran :

Uniquement pour les détenteurs d'une autorisation délivrée au vu d'une demande déposée pendant le mois d'octobre auprès du service économique des Affaires Maritimes.

Pêche sous-marine

Elle doit faire l'objet d'une déclaration préalable (sauf pour les adhérents à une fédération agréée) auprès du service économique des Affaires Maritimes, muni d'une attestation d'assurance.

II - Principes de respect du milieu naturel, messages à décliner aux pêcheurs à pied

On l'a vu, les estrans oléronais attirent une population de plus en plus nombreuse, et de moins en moins « ancrée » sur les réalités du fonctionnement de ces espaces naturels. Si l'on veut pouvoir y accueillir durablement ces personnes, sans nuire aux écosystèmes, aux ressources, et aux usagers (professionnels, ostréiculteurs, codétenteurs d'écluses...), un grand travail de sensibilisation est à mener. Il pourrait s'accompagner de mesures réglementaires adaptées, et d'une certaine capacité de répression si nécessaire.

L'enjeu est de taille car les choses évoluent relativement vite, à l'échelle des milieux.

Au-delà de la préservation des estrans, il convient d'agir pour que les personnes se rendent compte qu'ils ont un impact (collectif et, forcément, individuel) très facilement améliorable. Il en va de la nécessité globale de réinscrire les comportements humains dans une perspective de développement durable, en application très concrète.

Cet effort ne sera pas inutile, et aura des effets probablement visibles. Les estrans sont des milieux biologiques extrêmement riches et productifs. Leur capacité de résilience est toujours étonnante, lorsque l'on considère la pression qu'ils subissent. Sur des espaces reconquis dans leur qualité, les effets seront satisfaisant pour les pêcheurs à pied, pour les acteurs, et pourrait bien être, si cela fonctionne suffisamment, un exemple de gestion préventive (partiellement) des pressions anthropiques sur les zones littorales.



- Le respect de la réglementation :

Il y a là une première grande marge de manœuvre. La plupart des pêcheurs sont en infraction actuellement. Trois points semblent essentiels :

- Les mailles :

Elles ne sont pas là par hasard. Il s'agit en particulier de ne pas prélever d'animaux qui ne se sont pas reproduits de manière suffisante pour régénérer leurs populations. La plupart du temps, le fait de sélectionner des animaux suffisamment grands a aussi une logique culinaire. Les mini-coques ou les jeunes crabes n'ont absolument aucun intérêt pour le pêcheur.

C'est une question de réflexe : beaucoup de gens ne sélectionnent rien. Ils ont l'impression de pouvoir s'approprier quelque chose de gratuit. Ils pêchent finalement, autant qu'ils peuvent. Naturellement ce comportement est à proscrire en insistant sur les aspects réglementaires et sur la nécessité de sélectionner ses prélèvements judicieusement, de manière responsable, et non individualiste.



Il est très clair que le respect de la maille est assez facile à obtenir dans des zones où le gisement est en bonne santé. On peut justement y sélectionner les plus beaux spécimens. Sur Boyardville, en été 2007 et 2008, les « réglottes » éditées par IODDE ont connu un grand succès. La grande majorité des personnes qui ont accepté de s'en munir ont ensuite respecté la taille des coques. En revanche, là où il n'y a pas beaucoup à se mettre sous la dent, le pêcheur moyen a une tendance irrésistible à se rabattre sur des animaux de plus en plus petits. C'est aussi le cas des pêcheurs non expérimentés qui ne trouvent pas les belles prises et pêchent quand même.

Finalement, nous avons là un choix à faire, entre un cercle vicieux (plus on pêche petit, plus on pêchera petit, jusqu'à extinction ?) et un cercle vertueux (préservation du potentiel du gisement : on se limite pour laisser grandir les animaux pour la prochaine fois, démarche du jardinier qui ne mange pas ses pieds de tomates !) Le problème du « progrès » des pêcheurs est aussi posé. Nous avons vu qu'une grande partie d'entre eux était plutôt habitués à certaines pratiques. Il faudra les inciter à progresser dans leur art jusqu'à ce qu'ils pêchent correctement... Ce qui est encore largement possible sur Oléron.

Ce sera difficile pour les palourdes, étant donné le nombre de pêcheurs et leurs habitudes assez routinières (en 2007, le diagnostic a montré qu'environ la moitié des palourdes récoltées étaient inférieures à 3,5 cm, 80 % inférieures à 4 cm. Il n'en reste pas moins que des efforts peuvent être faits pour empêcher les pêcheurs de récolter des palourdes trop petites, en particulier des coquillages qui parfois n'atteignent pas le premier centimètre de largeur !

o Les quantités :

Chaque personne peut pêcher légalement 5 kilos par jour, à l'exception des araignées en apnée qui sont limitées à 6 individus par personne (ce qui peut d'ailleurs facilement dépasser 5 Kg, avec de beaux spécimens). Cette limite est très large. Cette année, seuls 2,2 % des pêcheurs rencontrés avaient dépassé cette limite, presque toujours pour des bivalves (palourdes et huîtres). D'un point de vue réglementaire, l'enjeu n'est pas si important de communiquer sur cette limite qui pourrait au contraire inciter certains à augmenter leurs prises.

Cependant, il est important d'insister pour que les gens ne pêchent que ce qui leur sera nécessaire. Non, on ne mange pas 4 ou 5 kilos de coques ! On peut les pêcher sans problème, certes, mais ensuite... Si une partie des pêcheurs en donnent aux alentours, peut-être en échangeant un peu dans le camping ou autres, mais une bonne partie semble terminer dans les déchets, ce qui n'est nullement une pratique de développement durable.

La bonne quantité, c'est donc ce qui sera effectivement consommé.



o Le respect des secteurs et des usagers :

La pêche à pied récréative n'est pas la seule activité sur les estrans, qui ne sont, du coup, pas des « cours de récréation ». Un certain nombre de zones sont interdites à la pêche. Il s'agit en particulier :

- **Des parcs à huîtres.** Le problème est très vif sur le front de mer de Saint-Trojan, autour du « plongeur », où les conflits entre ostréiculteurs et pêcheurs sont presque quotidiens, allant jusqu'à des menaces verbales voire des confrontations physiques assez tendues. Dans ces situations, on retrouve un pêcheur à pied qui ne veut pas faire l'effort de modifier ses pratiques, qui se sent chez lui, libre, (et même parfois un acteur économique privilégié, nous l'avons constaté), en face d'un ostréiculteur exaspéré par la répétition des intrusions dans ses cultures, avec des prélèvements d'huîtres, de palourdes, et des destructions par piétinement dans les parcs à plat, toujours utilisés à Saint-Trojan. Il semble clair que dans ces conflits, c'est l'ostréiculteur qui est dans son bon droit et c'est au pêcheur d'aller voir plus loin, d'autant plus que de superbes gisements de palourdes l'attendent à quelques dizaines de mètres.
- **Des écluses à poissons.** 17 écluses sont encore en activité sur Oléron. Ce sont des constructions fragiles, mais aussi des concessions patrimoniales. Les écluses qui sont en face des accès (comme à l'Ecuissière, aux Sables-Vignier...) sont soumises à une fréquentation assidue, malgré une certaine multiplication des panneaux. Lorsque l'on est codétenteur, et que l'on passe de longues marées d'hiver à reconstruire, on peut comprendre que la vue soit particulièrement exaspérante de suivre des « touristes » lire une série de panneaux d'interdiction puis se rendre tout de même dans l'écluse, certains pour pêcher, d'autres qui font le tour en marchant sur les murs, sans oublier ceux qui trouvent pratique, pour leur dos sensible, de décrocher les huîtres à hauteur de piochon, sur le mur, au mépris de la fonction de ciment de ces coquillages. Au-delà des aspects réglementaires, il faut comprendre que l'entretien des écluses est difficile, et que cette fréquentation vient rajouter des contraintes supplémentaires aux codétenteurs.

- **De la concession scientifique.** Cette « zone de reconquête », tout à fait nouvelle sur Oléron, a été choisie en accord avec M. Le Maire de Saint-Denis d'Oléron, les Affaires Maritimes et les chefs d'écluses, dans le cadre du programme R.E.V.E., entre les écluses de la Vieille longe et des Jeunes pointes, à l'Ouest de Chassiron. Relativement peu pêchée car difficile d'accès, on y trouvait néanmoins quelques habitués, une quinzaine ou une trentaine. L'objectif de la mise en réserve de ces quelques 26 hectares est d'étudier la résilience du milieu naturel pendant 3 ans. Les protocoles scientifiques, supports d'une thèse en cours par l'un des salariés de IODDE, ont été validés au niveau de l'Université de La Rochelle. Y sera étudié également l'impact des retournements de pierres sur la biodiversité. Administrativement, la concession est accordée à l'Université dès le début 2008 et jusqu'à début 2011.

- De la **réserve naturelle** de Moëze-Oléron. Désormais bien délimitée par des panneaux d'information, quiconque y pénètre est censé savoir ce qu'il fait. La multiplication des contrôles a drastiquement fait baisser le nombre de pêcheurs à pied en quelques années, alors qu'ils étaient encore nombreux à se rendre à Bellevue, en particulier. Cela prouve notamment l'efficacité d'une démarche volontariste. Aujourd'hui, profitant d'un certain flou provoqué par les limites qui sont des lignes virtuelles, presque impossibles à visualiser sur le terrain, des pêcheurs sont encore en activité sur les bordures, à La Perrotine et au Château d'Oléron. Ils y sont plus ou moins tolérés, d'ailleurs.

La mise en place de ces interdictions a été relativement mal vécue par de nombreux pêcheurs de palourdes, en particulier des oléronais de la côte orientale qui avaient habitude d'y rechercher les coquillages. Il y a eu peut-être un déficit d'explication. En effet, pour le pêcheur, vu qu'il y a suffisamment de palourdes, il n'y a pas de raison d'interdire la pêche (on entend même « il y en aura trop, elles vont crever »). Or cette réserve n'a pas pour but de gérer les gisements coquilliers, mais a des objectifs de préservation du milieu naturel plus larges, en particulier sur les « herbiers de zostères » qui accueillent les oiseaux en migration ou hivernage (Bernaches cravant), par exemple.

Il appartient à la Réserve naturelle d'agir sur ce périmètre.

A noter que la pêche y est autorisée pour certains professionnels.



Signalons ici néanmoins deux conséquences à considérer. D'une part, les pêcheurs se sont reportés sur d'autres zones, augmentant ainsi la pression sur ces dernières. A Saint-Trojan, 40 % des pêcheurs interviewés allaient précédemment à Bellevue. D'autre part, l'interdiction a légèrement échaudé certains esprits qui craignent toute nouvelle interdiction.

Outre les conchyliculteurs, d'autres intervenants ne sont pas toujours respectés. Il s'agit notamment :

- **Des pêcheurs professionnels.** Peu nombreux, ils sont néanmoins visibles lorsqu'ils sont en activité, car ils peuvent utiliser des moyens de transport (quads par exemple, sur la plage), et des outils de pêche plus efficaces (telliniers...). Ils sont surtout actifs sur les grandes plages du Sud-ouest où ils recherchent les fliions (luisettes). Certains conflits d'usage peuvent apparaître. Une explication de ces métiers permettrait sans doute une meilleure cohabitation.
- **Des services de sécurité et d'urgences.** Pour ce cas, il ne s'agit nullement de concurrence sur les gisements, mais d'un problème d'accès des secours. Les parkings sont souvent saturés, les passages réservés mal respectés. Or, on sait qu'un problème survenant à marée montante doit être traité très rapidement. Dans ce domaine, ajoutons que le stationnement pose problème sur certains sites (La Brée, front de mer de Saint-Trojan, Ors, par exemple) où les véhicules utilisent le moindre bord de route, gênant parfois la circulation.
- Le pêcheur « responsable » :

Au-delà des aspects réglementaires, toute une série de messages restent à apporter en direction des pêcheurs, qui bien souvent ignorent l'éstran en tant que milieu naturel. Culturellement, les pêcheurs ont très rapidement évolué, en quelques années. On ne dira pas que les « anciens » faisaient tout comme il faut, car certains comportements (destructions de banches, surexploitation d'espèces comme le chancre de rochers) étaient communs. Mais cela concernait beaucoup moins de personnes, et globalement tout de même plus responsables, en tant qu'habitants à l'année, face à la ressource.

On le voit, la plus grande partie des pêcheurs à pied est désormais constituée de touristes (ce sont 90 % des pêcheurs à pied), qu'ils viennent l'été ou en week-end de grandes marées. Pour beaucoup, on vient « se servir » à la côte, point !

L'évolution culturelle est plus globale encore. Les personnes sont de moins en moins connectées aux réalités du milieu naturel. Pourtant, ce qui est paradoxal, c'est que la majorité des pêcheurs interviewés disent aller à la pêche justement pour être dans la nature.



Parmi les messages à décliner, citons :

- **Laisser les espèces rares :** au lieu de se réjouir d'attraper un crabe inconnu ou une anémone de mer de belles couleurs, le comportement devrait être de la laisser en place. Certaines espèces comme le chancre de rochers (*Eriphia spinifrons*) - photo ci-contre - ou la praire présentent des populations qui sont menacées. En fait, il conviendrait presque de considérer l'ensemble des espèces comme « protégées », à l'exception de celles qui sont bien présentes et qui font l'objet des principales pêches.
- **Laisser les femelles de crustacés :** dans le cycle naturel de ces espèces, la reproduction devrait être considérée comme la garantie de pérennité des populations. Il est très facile de voir si un crabe porte des œufs. Pour les araignées de mer et les étrilles, en particulier, un pêcheur responsable devrait veiller à ne pas prélever ces femelles grainées car il compromet d'un coup la naissance de plusieurs dizaines de nouveaux crustacés.

- **Laisser les animaux vides** : toujours chez les crabes, la mue intervient régulièrement pour permettre la croissance des animaux. Lorsque la carapace est vieille (cela peut assez facilement se voir sur le terrain), le crabe met toute son énergie à en préparer une autre, en interne. Toute la chair est utilisée, de sorte que lorsque la vieille carapace est abandonnée, le crabe est quasiment vide. Il n'a donc pas réellement d'intérêt pour le pêcheur. Les crabes « mous » (juste mués), ou « blancs » (carapace neuve) devraient être laissés (à part pour quelques personnes qui aiment justement cela, mais qui sont rares). Si l'on s'aperçoit, une fois à la cuisine, (ou à table) qu'il n'y a rien à manger, il est trop tard, les crabes sont gaspillés. Cela est particulièrement vrai pour les araignées qu'on peut trouver, parfois en quantités, lorsqu'elles se reposent sous les algues en été. Elles sont assurément toutes vides à cette saison.

Chez les oursins, ce qui est recherché sont les gonades. Elles peuvent être plus ou moins volumineuses selon le cycle de reproduction. Avec des irrégularités, on peut tout de même considérer que les oursins sont bons à pêcher en hiver, mais qu'ils sont vides en été. Il conviendrait de s'abstenir.

Enfin, les bivalves ont également des cycles. A l'instar des huîtres que l'on ne consommait que les « mois en R », on peut dire que les palourdes ne commencent vraiment à avoir un intérêt qu'à partir du mois de mai, et jusqu'à fin août. Pourtant, les pêcheurs sont nombreux à aller sur les vases « avant les autres » pour pêcher de belles quantités de palourdes, parfois dès février et souvent dès les vacances de Pâques.

- **Ne pas dégrader le milieu :**

- o Les pierres doivent être remises en place. Face à la généralisation de ce phénomène, les Affaires maritimes ont réagi en inscrivant dans la réglementation l'obligation de remettre les roches à l'endroit, même face vers le sol. Actuellement 60 % des pêcheurs d'étrilles retournent les pierres sans les replacer. Pourtant leur fonction semble cruciale, à certains endroits (riches en étrilles, justement), pour l'écosystème. Le couvert algal (face supérieure) a besoin de lumière pour se développer. A l'ombre, il dépérit. Au contraire, les petites populations d'invertébrés qui utilisent la face inférieure comme abri, comme lieu de ponte, craignent de se retrouver à la disposition des prédateurs et sont sensibles aux ultraviolets.



On voit bien, dans les zones très pêchées, les résultats : l'estran ressemble plus à un champ de cailloux qu'à un milieu vivant, au grand dam des pêcheurs eux-mêmes (voir à l'Ecuissière par exemple). L'association IODDE a engagé une thèse en partenariat avec l'Université pour définir cet impact du retournement des pierres. Les premiers résultats (automne 2008) montrent que le retournement provoque une perte de 30 % de la biodiversité, ce qui est considérable.

- Eviter de piétiner les coquillages et massifs d'hermelles. Par endroits, sur les rochers, on peut rencontrer des gisements de bivalves (huîtres, bien sûr, mais surtout de moules, plus fragiles), et des constructions d'hermelles, qui sont en fait des regroupements de vers qui construisent des tubes accolés, en grains de sable agglomérés (photo ci-contre). Il conviendrait de les éviter en marchant, car le moindre pied posé dessus écrase le travail de ces animaux qui font partie de la vie des rochers. C'est une question de respect tout simplement.

- Ne pas labourer inutilement. Sur les vases et les sables, nombreux sont les pêcheurs qui, armés de grattoirs (voire de râpeaux) grattent consciencieusement la surface à la recherche des coquillages. Le problème de cette pêche est qu'elle n'est pas sélective et dégradante pour le milieu. Pour les coques, la pêche « en grattant » reste la plus efficace, de sorte qu'on ne pourra qu'inciter les gens à le faire le moins mal possible. Sur les palourdes, en revanche, nos statistiques démontrent clairement que la technique n'est pas efficace. Mieux vaut pêcher « au doigt et à l'œil », c'est-à-dire en repérant les trous faits à la surface par les siphons des coquillages. Cela garantit d'ailleurs de prélever des animaux vivants, alors qu'en grattant on récolte aussi des coquilles pleines de vase, ce qui peut d'ailleurs donner lieu à de mauvaises surprises dans la casserole.

- **Profiter du site pour observer, apprendre :**

Lorsque l'on interroge les pêcheurs sur leur motivation, ils sont une moitié à répondre spontanément « pour être dans la nature, prendre l'air ... », ce que nous pouvons interpréter finalement comme un besoin de profiter des aménités de la côte. Tout bien considéré, on peut penser que la pêche à pied, ou même la promenade sur les estrans, devrait être une activité un peu plus enrichissante que le bronzage ! Par manque de connaissances, souvent, ou par défaut de réflexe naturaliste, le volet « découverte » se borne trop souvent à récolter un seau de petites bêtes pour les « étudier » et les jeter plus tard.

Les estrans sont pourtant de formidables lieux d'apprentissage potentiel pour les adultes et les enfants. Il est intéressant d'insister sur ce point, et de proposer aux personnes d'adopter une attitude plus intelligente (au sens premier) en essayant d'observer et d'apprendre les secrets de la nature. Lorsqu'on s'y penche un minimum, la matière est très importante. Comme le dit le dépliant de IODDE, « un estran est bien mieux qu'un aquarium, et on peut y revenir librement ».



Une démarche est également en cours auprès des animateurs de classes de mer et de séjours de vacances pour qu'ils privilégient l'observation directe, l'approche sensorielle, et ainsi profiter sans lui nuire du « deuxième plus grand aquarium du monde ».

- **Messages de prudence :**

Lorsque l'on s'aventure sur les estrans, un certain nombre d'évènements plus ou moins dangereux peuvent survenir. Il convient donc d'y faire attention :

- la marée montante. Les salariés de IODDE ont sauvé 6 personnes de la noyade pendant l'été 2006, toujours des adultes avec jeunes enfants surpris par la remontée de l'eau, qui ne retrouvent pas les passages et sont dans l'impossibilité de nager avec les petits. Les accidents restent rares, mais cela participe d'une attitude de modestie dans le milieu. La marée peut aussi générer des courants relativement puissants.
- Les coups de soleil. Sur l'estran, on est exposé aux rayons, au moins autant (plus parfois, avec les reflets) qu'à la plage. Le vent ou la fraîcheur de l'eau réduisent les impressions de brûlures.
- Les coupures. Moins grave en général, mais tout de même gênant, surtout pour les enfants, les rochers et vases présentent partout des coquilles coupantes. Ainsi, il faut déconseiller formellement d'y circuler pieds nus, et de faire attention aux chutes.
- Les entorses. A marée montante, se retrouver dans l'impossibilité de regagner la côte devient tout de suite critique (Pour les personnes corpulentes, difficiles à transporter, par exemple).
- Le brouillard. En pleine vasière ou au milieu d'un paysage de rochers, on peut rapidement se perdre dans le brouillard. Là aussi, la remontée de la marée peut devenir un souci. Il convient d'éviter de s'aventurer hors de la vue de repères sur la côte.

